



Conditions spécifiques de l'option OCS

Version applicable au 09 février 2017

Le client atteste du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaire à la conclusion et à l'exécution des obligations prévues aux présentes.

ARTICLE 1. CONDITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES

Les présentes Conditions Spécifiques complètent les Conditions Générales d'Abonnement des offres Forfaits mobile et Let's Go (« Offre(s) mobile Orange »).

Les formulaires ou Conditions Particulières par lesquels le Client (ci-après « le Client ») souscrit à l'Option OCS (ci-après « l'Option »), objet des présentes, font partie intégrante des présentes conditions spécifiques.

ARTICLE 2. CONDITIONS D'ACCÈS À L'OPTION OCS

2.1 Les présentes Conditions Spécifiques ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles Orange, met à la disposition du Client domicilié en France métropolitaine dans les zones de couverture (zone géographique au sein de laquelle Orange fournit l'Option), l'Option pour ses besoins propres dans le cadre d'un usage strictement personnel et privé.

2.2 L'Option est réservée aux Clients des offres visées à l'Article 1 ci-dessus.

ARTICLE 3. DESCRIPTION DE L'OPTION OCS

3.1 Contenu de l'Option

L'Option consiste en un abonnement mensuel donnant accès au service OCS composé de (i) quatre (4) chaînes (OCS Max, OCS City, OCS Choc et OCS Géants) et (ii) d'un service de replay (ci-après « le Service »).

3.2 Conditions d'utilisation de l'Option

L'Option, sans engagement, est à souscrire et valable en France métropolitaine pour tout Client des offres Forfaits mobile et Let's Go.

L'Option donne accès au Service en tout lieu et à tout moment, sous réserve de disposer d'une connexion Wifi, 3G ou 4G, pour visionner les programmes en streaming ou téléchargement, sur ordinateur, smartphone et tablette (hors accès TV et Cast).

L'Option est également accessible via l'application TV d'Orange (étant précisé que cette dernière donne uniquement accès aux quatre (4) chaînes précitées).

Le Client pourra enregistrer jusqu'à quatre (4) terminaux maximum et accéder au Service dans la limite de deux (2) connexions simultanées sur les Terminals compatibles.

ARTICLE 4. CATALOGUE OCS

4.1 Le catalogue de programmes disponibles en téléchargement et streaming, dans le cadre de l'Option sont ceux proposés par OCS.

4.2 OCS peut être amené à modifier sans préavis et à tout moment, tout ou une partie des programmes et contenus présentés sur le catalogue OCS afin de respecter les accords conclus avec les ayants-droits. Orange n'est en aucun cas responsable des enrichissements ou suppressions qui peuvent intervenir au sein du catalogue proposé par OCS.

ARTICLE 5. PRÉREQUIS TECHNIQUES ET MISE EN SERVICE

5.1 Terminals compatibles

5.1.1 Sur PC/Mac

L'Option est accessible via le site OCS ou l'application OCS (« Application ») sur les appareils et/ou micro-ordinateurs (PC/Mac) utilisant les navigateurs web suivants :

- Google Chrome 36 ou versions ultérieures ;
- Mozilla Firefox 36 ou versions ultérieures ;
- Explorer 10 ou versions ultérieures ;
- Safari 8 ou versions ultérieures ;

Etant précisé que concernant Mozilla Firefox, Explorer 10 et Safari 8, le logiciel Silverlight 5.0 ou supérieur doit être installé. Le Client doit disposer d'une connexion Internet haut débit supérieure à 512 Kbits.

5.1.2 Sur Mobiles

L'Option est accessible, sous réserve de disposer d'un smartphone ou d'une tablette compatible avec l'Application et équipé :

- du système d'exploitation iOS 8 ou supérieur ;
- du système d'exploitation Android 4.1 ou supérieur ;
- du système d'exploitation Windows 10 ou supérieur.

Il est conseillé de privilégier le Wifi pour le téléchargement et l'utilisation de l'Application.

5.2 Mise en service

La mise en service du Service est effective dans un délai maximum de quarante-huit (48) heures suivant la souscription de l'Option (« Date d'activation »).

Orange est fondée à facturer l'Option à compter de la Date d'activation telle que définie ci-dessus.

ARTICLE 6. ASSISTANCE-RÉCLAMATION

Toutes les réclamations relatives à l'Option souscrite auprès d'Orange doivent être adressées par contact téléphonique auprès du service clients dont les coordonnées figurent dans les conditions d'abonnement à l'Offre mobile Orange du Client.

ARTICLE 7. DURÉE

Le contrat est conclu pour une durée de un (1) mois renouvelable tacitement sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties jusqu'à trois (3) jours avant le dernier jour du mois calendaire en cours.

Le Client prend note que dans l'hypothèse où son Offre mobile Orange était suspendue ou résiliée et ceci pour quelque raison que ce soit, les présentes Conditions Spécifiques seraient de plein droit suspendues ou résiliées.

ARTICLE 8. PRIX-FACTURATION

Le tarif de l'Option est précisé dans la fiche tarifaire associée à l'Offre mobile Orange du Client.

Orange se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Ces modifications seront applicables aux contrats en cours. Le Client sera informé de toute hausse des tarifs un (1) mois avant son application effective. Il pourra alors mettre fin à l'Option selon les modalités et délais prévus à l'Article 7 des présentes conditions spécifiques. Cette résiliation ne saurait entraîner la résiliation de plein droit du contrat d'abonnement à l'Offre mobile Orange du Client.

Les redevances d'abonnement au titre de l'Option sont facturées conformément aux stipulations des Conditions Générales d'Abonnement applicables à son Offre mobile Orange.

Les coûts de connexion liés à l'usage du Service sur les Terminaux compatibles ne sont pas compris dans le tarif de l'Option et dépendent de l'Offre mobile Orange du Client.

ARTICLE 9. MODIFICATIONS DE L'OPTION

Orange se réserve le droit de cesser la commercialisation et de supprimer l'Option.

Dans ce cas, le Client sera informé dans un délai minimum d'un (1) mois précédant la date de suppression de l'Option. Le Client sera également et régulièrement informé de toute évolution du contenu de l'Option.

ARTICLE 10. RESPONSABILITÉ

10.1 Responsabilité d'Orange

Orange met en place les moyens nécessaires au bon fonctionnement de l'Option.

Orange n'est pas responsable, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, du contenu du Service, dans le cadre de la présente Option ainsi que de l'usage que le Client en fait.

10.2 Responsabilité du Client

L'Option permet de visionner des contenus audiovisuels dans un cadre strictement personnel et privé. À cet effet, le visionnage des programmes à des fins professionnelles autorise Orange à résilier l'Option souscrite par le Client.

Le Client prend toutes les mesures nécessaires pour veiller personnellement aux précautions à prendre, à l'occasion des visionnages qui pourraient être fait par un mineur.

Le Client est seul responsable de son usage de l'Option et de tout préjudice direct matériel causé par lui-même à Orange ou à des tiers. Cette responsabilité s'applique notamment en cas de dommages causés par un matériel non conforme aux Conditions d'Utilisation d'OCS.

OCS est titulaire de l'intégralité des droits sur le Service. Tous les éléments figurant sur le Service sont protégés par des droits de propriété intellectuelle. Les programmes sont mis à disposition du public pour un usage dans le cadre des Conditions d'Utilisation d'OCS. Tout autre droit étant réservé par les ayants droits. Il n'est concédé aucun droit sur les marques figurant sur le Service.

L'utilisation du Service n'est autorisée que dans le cadre du cercle de famille, ainsi toute utilisation en dehors de ce cadre, et notamment en vue de la sonorisation de lieux publics ou de boutiques, est expressément interdite.

Il est interdit de modifier d'une quelconque manière le Service, notamment en vue d'obtenir un accès non autorisé à celui-ci, et de chercher à accéder au Service ou tout élément composant le Service par un moyen autre que l'interface qui vous est fournie par OCS à cet effet.

ARTICLE 11. DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément aux dispositions en vigueur du Code de la consommation, le Client qui souscrit à distance a la faculté d'exercer son droit de rétractation en contactant le Service Clients Orange dans un délai de vingt-et-un (21) jours calendaires à compter de la date de la commande. Orange remboursera au Client les paiements effectués dans les quatorze (14) jours qui suivent la demande de rétractation. Toutefois, Orange pourra facturer au Client les éventuels usages (prorata d'abonnement, communications non incluses, services) effectués pendant le délai de rétractation).